



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée E. Munier
Exploitation agricole

Code RNCP : 38384
Date d'enregistrement : 01/01/2024
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Baccalauréat Professionnel Agroéquipements



Public concerné :

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Pourra être admis en formation pour préparer le baccalauréat professionnel en trois ans tout élève :

- ✓ Ayant terminé une classe de troisième de collège ou CAPa ;
- ✓ Orienté vers la voie professionnelle par le conseil de classe de troisième ;
- ✓ Volontaire pour suivre ce cursus et dont la famille aura donné son accord ;

Prérequis :

- ✓ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

Objectifs de la formation :

- ✓ Devenir ouvriers qualifiés polyvalents dans la conduite et l'utilisation des matériels et équipements agricoles.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années à raison de 20 semaines de cours au CFAA par an (soit 700 h par an) ;
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Bac Pro est délivré à l'issue :

- ✓ Du contrôle continu en cours de formation qui détermine 50 % de la note d'examen,
- ✓ et des épreuves terminales :
 - ◆ Français (écrit) ;
 - ◆ Histoire/Géographie ;
 - ◆ Mathématique ;
 - ◆ Sciences appliquées aux technologies ;

Programme de formation : BAC PRO AE (en 3 ans)

C1	Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	345h
C2	Débattre à l'ère de la mondialisation	290h
C3	Développer son identité culturelle	230h
C4	Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	250h
C5	Choisir une équipement adapté en lien avec les transitions	175h
C6	Organiser un chantier en mobilisant les agroéquipements	140h
C7	Adapter les équipements à la conduite d'un chantier en tenant compte des transitions	190h
C8	Mettre en œuvre les équipements en sécurité	185h
C9	Réaliser des opérations de maintenance	165h
C10	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	215h00
Reprise du vécu en entreprise		60h00
Rapport		20h00
TOTAL		2100h00

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux
celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr
www.vesoul-agrocampus.fr



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée E. Munier
Exploitation agricole

FRANCE compétences

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Baccalauréat Professionnel Agroéquipements



- ◆ Rapport de stage (50% de l'examen).

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

- ✓ BTSA, en BTS TSMA ou BTS GEA.

Métier préparé :

✓ Le titulaire du Baccalauréat Agroéquipement, peut exercer son activité dans des exploitations agricoles comme salarié ou chef d'exploitation.

Indicateurs de résultats :

Cliquez ou scanner

https://vesoul-agrocampus.fr/--sR-g2JI1-opB_nW4-hQrl6MIY.html



Formation par
apprentissage

 **agefiph**
ouvre l'emploi
aux personnes handicapées

Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : **A.Faivre**

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr
www.vesoul-agrocampus.fr

Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2025						
Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	492,22€	43% SMIC ⁽¹⁾	783,90€	53% SMIC	966,21€
			50% SMIC ⁽¹⁾	911,51€		
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	710,98€	51% SMIC ⁽²⁾	929,75€	61% SMIC	1 112,05€
			57% SMIC ⁽²⁾	1 039,13€		
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	1 002,67€	67% SMIC	1 221,43€	78% SMIC	1 421,96€
26 ans et plus						
Salaire d'un apprenti en 2024	Base de calcul		Montant brut			
	100% du SMIC		1 823,03 €			

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs

Aide à l'embauche :
Toutes les formations

Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement